

L'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)

Finalités

« Le décret du 2 juin 1998 a conféré à l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit les trois finalités suivantes :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur »

[source : <http://www.enseignement.be>]

Cours proposés

L'ESAHR offre des cours artistiques de base, et des cours complémentaires dans **4 domaines** :

- Les arts plastiques, visuels et de l'espace
- La musique
- Les arts de la parole et du théâtre
- La danse

Les cours de base sont organisés en **filières** (niveaux d'enseignement) :

- **préparatoire** comprend les cours d'initiation aux pratiques, langages et expressions artistiques. Elle est destinée aux jeunes enfants et, pour les arts plastiques, visuels et de l'espace, également aux adultes.
- **de formation** comprend les premières années des cours artistiques
- **de qualification** comprend les années terminales des cours artistiques d'un cursus court, à l'issue duquel est délivré un certificat
- **de transition** comprend les années terminales des cours artistiques d'un cursus long, à l'issue duquel est délivré un diplôme. Elle est particulièrement adaptée aux élèves se dirigeant vers l'enseignement supérieur artistique.

En pratique, l'élève qui termine avec succès la filière de formation peut opter soit pour la filière de qualification, soit pour la filière de transition.

Les cours complémentaires sont proposés ou imposés aux élèves en complément des

cours artistiques de base (ex : Histoire de la musique, Histoire de l'art).

Organisation pratique

Le nombre d'années d'études par filière varie en fonction du domaine artistique, du cours et des périodes hebdomadaires.

Les cours sont organisés en années scolaires et se donnent majoritairement en horaire décalé.

Certifications délivrées

"Un certificat (en filières de formation et de qualification) ou un diplôme (en filière de transition) est décerné à l'élève qui achève son cycle d'études avec succès.

Ces certificats et diplômes sont reconnus par tous les établissements de l'ESAHR.

En revanche, leur titulaire ne peut pas prétendre, sur cette seule base, à l'obtention d'un emploi, notamment dans l'enseignement. Une exception existe toutefois pour le diplôme délivré en filière de transition dite longue dans le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace. Moyennant la reconnaissance de l'expérience utile, les titulaires de ce diplôme peuvent en effet enseigner le cours de formation pluridisciplinaire ou leur spécialité diplômante dans les écoles de l'ESAHR.

Les diplômes de fin d'études en filière de transition délivrés par l'Institut de Rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique dans les spécialités « Rythmique » et « Expression corporelle » permettent également d'enseigner ces spécialités dans les établissements de l'ESAHR."

[source : SIEP, <https://formations.siep.be/systeme-educatif/academie/certification>]

Droit d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024

- 89 € pour les élèves nés entre le 15/10/2004 et le 31/12/2010 (ces deux dates incluses) pour les élèves inscrits en tant qu'élèves ou étudiants réguliers dans l'enseignement obligatoire, supérieur, universitaire, de promotion sociale, CEFA, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- 221 € pour les élèves nés avant le 15/10/2004.
- L'inscription est gratuite pour les moins de 12 ans et certains publics spécifiques.

Intéressé.e ?

Découvrez l'offre de cours dans le catalogue de formations en sélectionnant "Artistique à

horaire réduit" comme type de formation (voir "critères avancés" dans le moteur de recherche).

Plus d'informations sur [le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#).

